

**CONVENTION ENTRE L'ETABLISSEMENT INSTITUTION SAINT JEAN DOUAI ET LA FAMILLE  
CHOISSANT LA FORMULE « Pique-nique » (A partir du CP, si l'élève est concerné par un  
PAI : Projet d'Accueil Individuel, notamment pour les allergies alimentaires.)**

Nous, ..... parents de .....  
En classe de : ..... sommes les seuls responsables du repas  
élaboré par la famille.

La responsabilité de l'établissement ne saurait être mise en cause du fait des conséquences  
de la consommation des préparations élaborées par les parents.

L'établissement a une obligation de moyens qui sont pour l'Institution Saint Jean de Douai

- la mise à disposition : des couverts, serviettes, vaisselles, le pain,
- la consommation de la boisson : eau (à volonté)
- la surveillance du local

Le pique-nique est toléré à l'école. Il n'y a aucune obligation pour un établissement de  
proposer cette formule.

Signature des parents

---

**MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE**



L'individuelle accident scolaire et extra-scolaire de la maternelle à  
l'université. Conçue spécialement pour l'enseignement privé.

Une assurance qui couvre :

- Accident corporel dont votre enfant pourrait être victime à compter  
du jour de la rentrée, jusqu'à la veille de la rentrée prochaine
- Activités scolaires et parascolaires : sorties, voyages organisés par notre établissement et  
durant toutes les activités extra-scolaires : sport...

**L'adhésion se fait automatiquement vous n'avez aucun document à compléter, à  
retourner et rien à régler. L'institution Saint Jean fera le nécessaire.**